

N° 7238. CONVENTION (n° 118) CONCERNANT L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES NATIONAUX ET DES NON-NATIONAUX EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA QUARANTE-SIXIÈME SESSION, GENÈVE, 28 JUIN 1962<sup>1</sup>

---

#### RATIFICATION

*Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail le :*

31 janvier 1977

#### BOLIVIE

(Avec effet au 31 janvier 1978. Avec acceptation, conformément au paragraphe 3 de l'article 2 de la Convention, des obligations concernant les branches suivantes de la sécurité sociale : a) soins médicaux; b) indemnités de maladie; c) prestations de maternité; et i) prestations aux familles.)

---

N° 8175. CONVENTION (n° 120) CONCERNANT L'HYGIÈNE DANS LE COMMERCE ET LES BUREAUX. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION, GENÈVE, 8 JUILLET 1964<sup>2</sup>

---

N° 8279. CONVENTION (n° 122) CONCERNANT LA POLITIQUE DE L'EMPLOI. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION, GENÈVE, 9 JUILLET 1964<sup>3</sup>

---

#### RATIFICATIONS

*Instruments enregistrés auprès du Directeur général du Bureau international du Travail le :*

31 janvier 1977

#### BOLIVIE

(Avec effet au 31 janvier 1978.)

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 494, p. 271; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 7 à 11, ainsi que l'annexe A des volumes 763, 772, 796, 833, 940, 943, 954, 974, 1007 et 1015.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vol. 560, p. 201; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 8 à 11, ainsi que l'annexe A des volumes 763, 771, 783, 789, 823, 908, 958, 970, 972, 974 et 986.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. 569, p. 65; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 8 à 11, ainsi que l'annexe A des volumes 754, 763, 771, 783, 789, 793, 796, 798, 833, 851, 885, 958, 960, 972, 976, 996, 1003, 1010, 1015 et 1031.